



Monsieur B. A. T. de Montigny

TERTIAIRE DE St. FRANÇOIS



Nous avons déjà fait part à nos lecteurs de la mort de M. B. A. T. de Montigny, arrivée le mois dernier, en la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie. En leur communiquant quelques touchants extraits du testament de l'illustre défunt, nous leur annoncions une notice plus étendue. Si modeste que soit notre *Revue*, elle doit à cette noble figure quelque chose de plus qu'une indication nécrologique ordinaire.

Monsieur de Montigny avait sans doute été peiné de constater le misérable respect humain avec lequel, parfois, des parents mondains cachent à leurs semblables le titre de Tertiaire dont les défunts, durant leur vie, se faisaient un titre de gloire. Aussi a-t-il recommandé avec soin de signaler ce titre dont s'honoraient les papes et les empereurs, dans les notices biographiques qu'on pourrait publier sur son compte.

Il appartient à la *Revue du Tiers-Ordre* de répondre spécialement au désir du frère défunt.

Monsieur Benjamin Antoine Testard de Montigny, fils du Lieutenant-Colonel Casimir de Montigny ex-membre du Parlement Canadien, naquit à St-Jérôme, le 6 octobre 1838. Il fit son cours d'études classiques au collège de Joliette, puis s'adonna à l'étude du droit. Il entra au barreau en 1859.

En 1860, son âme généreuse entendit l'appel de Lamoricière demandant des bras pour le soutien de la plus sainte des causes. Abandonnant un avenir brillant qui s'ouvrait devant lui, quittant et famille et patrie, il alla défendre les Etats Pontificaux contre les envahisseurs sacrilèges, prêt à donner son sang pour le droit, la justice et la religion. M. de Montigny fut le premier zouave canadien. Il resta deux ans au service du Saint-Siège, refusant toute promotion pour rester simple soldat.

Revenu au pays, il reprit l'exercice de sa profession et bientôt sa connaissance approfondie des lois, sa droiture, son mérite le désignèrent pour la magistrature. En 1872, il fut nommé magis-